

**Mise à l'essai d'un programme de bien-être animal
sur les fermes porcines québécoises : évaluation des besoins,
des coûts et développement d'outils pour les producteurs**

Marie-Claude Gariépy¹, M. Sc., agr., Marie-Josée Turgeon¹, M. Sc. agr. et Judith Lafrance²

Numéro du projet : 08-C-12

02/2010

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET

Le but visé du présent projet était d'effectuer un projet pilote de mise à l'essai du programme Bien-être Animal (BEA) sur une vingtaine de fermes afin de déterminer le niveau d'effort requis pour répondre aux exigences du programme et développer ou adapter les outils nécessaires pour en supporter l'implantation chez les producteurs.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Des objectifs plus spécifiques avaient également été définis :

- Faire connaître aux producteurs les exigences du programme BEA et évaluer sa faisabilité dans les conditions économiques actuelles;
- Déterminer le niveau d'effort requis par les producteurs pour se conformer aux exigences et obtenir la certification;
- Évaluer le processus d'implantation dans différents types d'élevages et d'organisations;
- Cibler, définir et développer des outils, formations ou autres formes de support qui pourraient être nécessaires pour accompagner les producteurs durant le processus d'implantation du programme à la ferme;
- Estimer les coûts pour le producteur reliés à l'implantation et la certification BEA.

Portrait des participants au projet

Dans le cadre de ce projet, 17 fermes porcines québécoises ont implanté le programme BEA au sein de leur entreprise. Les participants étaient tous certifiés AQC^{md} et non certifiés BEA. Les entreprises de type naisseur-finisserie étaient distribuées dans 8 régions différentes du Québec.

Tableau 1. Répartition des fermes participantes selon la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	Nombre d'entreprises
Moins de 200 truies	5
Entre 200 et 500 truies	6
Plus de 500 truies	6
Total	17

Analyse et interprétation des résultats

Dans le cadre du projet, les temps nécessaires à l'implantation du programme BEA ont été compilés et une synthèse au tableau 2. Pour les participants, l'estimation du coût total d'implantation du programme BEA s'est élevée, en moyenne, à 176,88 \$, pour un temps moyen de 9 h et 19 min. Les détails relatifs à l'estimation des coûts d'implantation sont disponibles dans le rapport final.

¹ Centre de développement du porc du Québec

² Vétérinaire consultante

Tableau 2. Synthèse des temps nécessaires à l'implantation du programme BEA

	Taille d'entreprise			Moyenne de toutes les fermes
	Moins de 200 truies (N=4)	200-500 truies (N=6)	Plus de 500 truies (N=5)	
Lire et répondre au <i>Manuel du programme</i>	307 min (5 h 07 min)	181,7 min (3 h 02 min)	260,2 min (4 h 20 min)	249,6 min (2 h 10 min)
1re évaluation conformité (audit initial)	83 min (1 h 23 min)	106 min (1 h 46 min)	157 min (2 h 37 min)	117 min (1 h 57 min)
Explication du programme (1 ^{re} visite)	71 min (1 h 11 min)	67 min (1 h 07 min)	67 min (1 h 07 min)	68 min (1 h 08 min)
Aide à l'implantation (support téléphonique)	0	30	55	46,6
2 ^e visite	60 min	80 min (1 h 20 min)	90 min (1 h 30 min)	78 min (1 h 18 min)
TOTAL :	521 min (8 h 41 min)	464,7 min (7 h 44 min)	629,2 min (10 h 29 min)	559,2 min (9 h 19 min)

RECOMMANDATIONS

Les rencontres avec les producteurs, les résultats et les commentaires recueillis tout au cours du projet nous ont permis de faire un certain nombre de constats; ces derniers sont disponibles dans le rapport final. À partir de ces constats, nous sommes en mesure de proposer les recommandations suivantes :

1. Discuter des commentaires, difficultés et suggestions faites en rapport avec les questions du *Manuel du programme* avec le comité technique du programme BEA au Conseil canadien du porc (CCP). Ces améliorations pourraient être intégrées lors de la prochaine mise à jour du programme.
2. Fournir aux producteurs une trousse de départ pour faciliter l'implantation du programme BEA sur les fermes :
 - Les « squelettes » de procédures et de registres;
 - Les trois codes de pratiques recommandées exigés au programme;
 - Le *Manuel du programme*;
 - Le plan d'euthanasie de la FPPQ;
 - Le guide technique du compostage à la ferme des animaux porcins morts;
 - Le document sur le transport des porcs fragilisés de la FPPQ;
 - Le *Guide du producteur* élaboré par le CCP;
 - Une liste de vérifications des documents nécessaires à l'implantation.
3. Recommandations des producteurs aux divers intervenants :
 - Vérifier l'impact réel de la certification BEA par rapport au positionnement des fermes sur les marchés internationaux;
 - Faciliter l'accès à de l'information sur le bien-être animal sur les sites Internet.
4. Promotion du programme BEA auprès des producteurs de porcs du Québec :
 - Le programme a sa raison d'être puisque tous les participants pensent qu'il peut aider à améliorer les conditions de bien-être animal sur les fermes porcines canadiennes;
 - Cette certification amènera une reconnaissance officielle du respect des normes de bien-être animal, et ce, dans le but de répondre aux exigences des marchés.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le projet a permis d'établir que le niveau d'efforts et les coûts reliés à l'implantation du programme BEA sur les fermes porcines du Québec n'étaient pas d'une grande envergure et que près de 72 % des exigences du programme étaient déjà rencontrées par les entreprises participantes (cette proportion passe à 94 % si l'on exclut l'élaboration de procédures écrites). La trousse de départ qui sera élaborée pour aider les producteurs peut contribuer à maintenir les coûts et les efforts au minimum pour les exigences les plus complexes. À la suite des résultats, des recommandations et des outils développés dans le cadre du projet, un plan de promotion avec des activités précises pourrait être établi par la FPPQ qui est responsable de la gestion et de l'application du programme BEA au Québec. Le rapport complet du projet sera disponible sous peu sur le site Web du CDPQ au www.cdpqinc.qc.ca.

PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été réalisé grâce au support financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) via le Programme d'appui financier aux regroupement et aux associations de producteurs désignés, volet C « Initiatives », du Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ) via le programme Défi-Solutions, de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, de la chaire de recherche en salubrité des viandes (CRSV) et du Centre de développement du porc du Québec.